

FT457 – Tapis d'accueil TABOR**Descriptif**

Tapis de propreté composé de fibre en polyamide PA6 et d'un dossier en PVC.

Possède une double action : gratter et sécher les semelles des chaussures.

Domaine d'emploi

Trafic intense.

Usage en intérieur uniquement.

Ne résiste pas aux hydrocarbures.

Matières

- Fibres : 100% PA6
- Dossier : PVC souple

Références

Modèle	Longueur	Référence
Rouleau de 25 ±1 m x 1,3 m (Vendu au mètre ou au rouleau)	Anthracite	10 19 03D
	Gris	10 19 04D
	Rouge	10 19 020
Format : 60 x 90 cm	Anthracite	10 23 30D
	Gris	10 23 31D
Format : 90 x 150 cm	Anthracite	10 23 32D

Caractéristiques techniques

Caractéristiques produit	Valeur typique
Poids de fibres	975 g/m ² ±15%
Hauteur totale	8 mm +15% / -10%
Poids total	3560 g/m ² ±15%

Mise en œuvre

- Installer le tapis dans tous les passages intérieurs, juste après les zones génératrices de salissures.
- Le tapis doit couvrir toute la largeur du passage, de manière à ne pas être évité ou contourné.
- Il doit être suffisamment long pour pouvoir effectuer les 4 pas indispensables à un nettoyage efficace des semelles.

Entretien

La fréquence de nettoyage dépend de la nature et de la quantité de saleté, de l'intensité du trafic et de l'environnement immédiat du tapis.

Dans tous les cas, un entretien quotidien à l'aspirateur ou à la brosse est conseillé.

La saleté plus tenace, plus collante ou plus humide doit être enlevée à l'aide d'un balai brosse.

Une shampooineuse peut être régulièrement utilisée.

Le nettoyage par autolaveuse est interdit car les brosses rotatives détériorent rapidement le revêtement.

Ne pas utiliser de détergent de type eau de Javel, qui détériore les couleurs.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac
Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03